

Toulouse, le 13 JUIN 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20230613 – 227

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A.3.21 de la délégation de compétences au Président, visant les remises gracieuses relatives aux recettes afférentes aux services relevant des compétences du Syndicat Mixte dont redevances et inférieures à 5 000 € TTC;

Considérant la nécessité de prendre en considération la délibération de la Commune de Cierp-Gaud , en date du 24 juin 1986, relative à la concession gratuite de l'eau potable à Madame Isodora SANCHEZ et ses héritiers, en vertu de l'usage à titre gratuit fait par la commune du bassin édifié au lieudit « Délà Jariou » propriété de madame SANCHEZ ;

Considérant le transfert par la commune, en 2009, des compétences A2 transport et stockage et A3 distribution de l'eau potable, puis le transfert complémentaire de 2010 de la compétence A1 production ;

décide

Article unique : Compte tenu des difficultés d'approvisionnement rencontrées par la Commune de Cierp-Gaud dans les années 80, le Conseil Municipal a instauré au moyen d'une délibération la gratuité de l'eau pour l'habitation de Madame SANCHEZ établie sur la parcelle B 1511 en échange de l'utilisation de la source sise sur les parcelles B 1506 et B 1505. Cette source a été utilisée comme ressource principale pour l'alimentation de ce quartier jusqu'en 2015 et comme ressource d'appoint jusqu'en 2020, date de son abandon et d'une interconnexion du quartier à une autre source de Cierp-Gaud de bien meilleure qualité ;

Le point de livraison de l'eau potable concerné par cet accord initialement porté par la commune est référencé au n°31900 au 5 rue de la Jarriou à Cierp-Gaud. Les propriétaires titulaires du contrat qui se sont succédés à ce point de consommation sont :

- Madame SANCHEZ Isodora du 01/01/1987 au 02/07/2015 ;
- Madame RUBIO (née SANCHEZ) Andrée du 03/07/2015 au 14/07/2021 ;
- Monsieur RUBIO Jacques depuis le 15/07/2021.

Les factures de consommation d'eau potable relatives à l'usage de l'eau depuis la date d'abandon de la source « Délà Jariou » ont été réglée.

En vertu du respect des engagements pris par la Commune avant la prise de compétence par Réseau31, les factures suivantes sont annulées :

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2022

ID : 031-200023596-20230613-227-DE



Destinataire	Période de consommation	Date de la facture	N° de facture	Montant
SANCHEZ Isodora	Du 17/06/2011 au 30/07/2012	26/03/2014	2014-EA-00-6498	128,93 € TTC
SANCHEZ Isodora	Du 30/07/2012 au 11/10/2013	22/12/2014	2014-EA-00-67931	146,87 € TTC
SANCHEZ Isodora	Du 11/10/2013 au 16/09/2014	20/07/2015	2015-EA-00-36250	90,09 € TTC
SANCHEZ Isodora	Du 16/09/2014 au 01/07/2015	15/03/2016	2016-EA-00-3480	91,90 € TTC
RUBIO Andrée	Du 03/07/2015 au 20/06/2016	25/10/2016	2016-EA-00-28509	107,22 € TTC
RUBIO Andrée	Du 20/06/2016 au 11/07/2017	23/10/2017	2017-EA-00-28620	165,00 € TTC
RUBIO Andrée	Du 11/07/2017 au 09/07/2018	02/07/2019	2019-EA-00-27287	92,04 € TTC
RUBIO Andrée	Du 09/07/2018 au 05/07/2019	09/03/2020	2020-EA-00-5651	24,67 € TTC
			Total	754,82 € TTC

Sébastien VINCINI
Président

Annexe(s) :

DÉLIBÉRATION

SAINT-GAUDENS

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	11

DE LA COMMUNE DE CIERP - GAUD

Séance du 24 Juin 1986

Date de la convocation

20.06.1986

Date d'affichage

20.06.1986

Objet de la Délibération

CONCESSION GRATUITE

D'EAU POTABLE à

Mme Isodora SANCHEZ

REÇU le

07 JUIL. 1986

Rép:.....

L'an mil neuf cent QUATRE VINGT SIX
et le VINGT QUATRE JUIN
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M Bernard FERNANDEZ, Maire

Présents : MM. BARRAU - TRESPAILLE - COLCY Adjointe - VAYRE -
PELLOQUIN - PAREDE - NOGUES - Mme CUEILLE - MM. DESCAT -
BARTHE

Absents : PLANAS - GARCIA - BERTIN - VIGNOLLES Excusés.

M. Denis VAYRE a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à :

Mme Isodora SANCHEZ et à ses héritiers, domiciliée dans le
quartier de Cierp - lieu dit "Délà Jariou - La concession
gratuite d'eau, compte tenu du fait qu'elle a cédé à titre
gratuit à la Commune le terrain sur lequel a été édifié un
bassin.

La concession deviendrait caduque en cas de
vente à une personne étrangère.

Cette Concession est strictement réservée
à l'usage ménagé.

Pour Copie Conforme

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Mod. 5402.15 - IMP. FABREGUE - IMP. DES MAIRIES - 87500 SAINT-YRIEX

SÉDI 30700 Uzès Mairies 308330 - 0

Reçu à la Sous-Préfecture
de SAINT-GAUDENS le 03 JUIL. 1986
En vue du Contrôle de légalité
Art. 3 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982.

3523A

[illegible]



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
31900	35778	3	30/07/2012	D	2332		2429	97
Consommation totale relevée								97

Consommation facturée (m3) **97**

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
LOCATION COMPTEUR	01/01/2012	1 x 365 j	365 jours	17,03000	17,03	0,94 (5.5%) 17,97
CONSOMMATION EAU	01/01/2012		97 m3	0,74000	71,78	3,95 (5.5%) 75,73
Organismes publics						
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2014		97 m3	0,30500	29,59	1,63 (5.5%) 31,22
REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	01/01/2012		97 m3	0,03920	3,80	0,21 (5.5%) 4,01
Total de votre facture				122,20	6,73	128,93
Montant total à payer				122,20	6,73	128,93

TVA acquittée sur les débits.

Titre exécutoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 3342-8-1 et R 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas de contestation portant sur le bien fondé de cette facture, vous pouvez, dans les deux mois qui suivent sa réception, envoyer votre réclamation à Réseau31 (adresse au recto), ou saisir directement le tribunal de l'ordre judiciaire territorialement compétent. Avant de contester devant les tribunaux, vous pouvez tenter un règlement amiable du litige en saisissant le médiateur en ligne : https://www.mediation-eau.fr/FR/votresaisine/saisir_le_mediateur_de_leau.asp, ou par courrier : Médiation de l'eau BP 40463 75366 PARIS Cedex 08

MODALITES DE PAIEMENT

Paiement par Internet : adresse de paiement en ligne <https://www.payfip.gouv.fr>

Identifiant collectivité : **004497**

Référence de votre facture : **2014-EA-00-6498**

Paiement par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de paiement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement par TIP : Dater et signez le TIP, sans en modifier le montant.

Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé.

Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement en espèces, dans la limite de 300€, ou en carte bancaire, sans limite de paiement : muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire.

Liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Paiement par virement bancaire :

Sur le compte de la Banque de France de la Paierie Départementale en précisant les références de votre facture : 2014-EA-00-6498

IBAN : FR753000100833C31400/0000/086

BIC associé : BDFEFRPPCCT

Pour tout problème de paiement, contactez la **PAIERIE DEPARTEMENTALE, 15 PLACE OCCITANE 31039 TOULOUSE CEDEX 9** Tel : **05.34.26.52.00**

Mail : **t031090@dgif.finances.gouv.fr**

NE PAS ENVOYER DE CHEQUE AU RESEAU 31 / SMEA 31.

XX



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le		Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
31900	35778	3	11/10/2013	R	2429			2519	90
Consommation totale relevée									90

Consommation facturée (m3) **90**

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
PRIME FIXE EAU	01/01/2013	1 x 365 j	365 jours	38,00000	38,00	2,09 (5.5%) 40,09
CONSUMMATION EAU	01/01/2012	32 m3	0,74000	23,68	1,30 (5.5%)	24,98
CONSUMMATION EAU	01/01/2013	58 m3	0,80000	46,40	2,55 (5.5%)	48,95
Organismes publics						
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2014	90 m3	0,30500	27,45	1,51 (5.5%)	28,96
REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	01/01/2012	90 m3	0,04100	3,69	0,20 (5.5%)	3,89
Total de votre facture				139,22	7,65	146,87
Montant total à payer				139,22	7,65	146,87

TVA acquittée sur les débits.

Titre exécutoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 3342-8-1 et R 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas de contestation portant sur le bien fondé de cette facture, vous pouvez, dans les deux mois qui suivent sa réception, envoyer votre réclamation à Réseau31 (adresse au recto), ou saisir directement le tribunal de l'ordre judiciaire territorialement compétent. Avant de contester devant les tribunaux, vous pouvez tenter un règlement amiable du litige en saisissant le médiateur en ligne : https://www.mediation-eau.fr/FR/votresaisine/saisir_le_mediateur_de_leau.asp, ou par courrier : Médiation de l'eau BP 40463 75366 PARIS Cedex 08

MODALITES DE PAIEMENT

Paiement par Internet : adresse de paiement en ligne <https://www.payfip.gouv.fr>

Identifiant collectivité : **004497**

Référence de votre facture : **2014-EA-00-67931**

Paiement par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de paiement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement par TIP : Dater et signez le TIP, sans en modifier le montant.

Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé.

Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement en espèces, dans la limite de 300€, ou en carte bancaire, sans limite de paiement : muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire.

Liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Paiement par virement bancaire :

Sur le compte de la Banque de France de la Paierie Départementale en précisant les références de votre facture : 2014-EA-00-67931

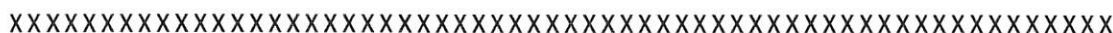
IBAN : FR75/3000/1008/33C3/1400/0000/086

BIC associé : BDFEFRPPCCT

Pour tout problème de paiement, contactez la **PAIERIE DEPARTEMENTALE, 15 PLACE OCCITANE 31039 TOULOUSE CEDEX 9** Tel : **05.34.26.52.00**

Mail : **t031090@dgfip.finances.gouv.fr**

NE PAS ENVOYER DE CHEQUE AU RESEAU 31 / SMEA 31.



Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2022

ID : 031-200023596-20230613-227-DE



Facture réelle n° 2015-EA-00-36250 du 20/07/2015

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le		Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
31900	035778	3	16/09/2014	R	2519			2559	40
Consommation totale relevée									40

Consommation facturée (m3)	40
-----------------------------------	-----------

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
PRIME FIXE EAU	01/01/2014	1 x 365 j	365 jours	38,80000	38,80	2,13 (5.5%) 40,93
CONSUMMATION EAU	01/01/2013	10 m3	0,80000	8,00	0,44 (5.5%)	8,44
CONSUMMATION EAU	01/01/2014	30 m3	0,82000	24,60	1,35 (5.5%)	25,95
Organismes publics						
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2015	40 m3	0,31000	12,40	0,68 (5.5%)	13,08
REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	01/01/2013	40 m3	0,04000	1,60	0,09 (5.5%)	1,69
Total de votre facture				85,40	4,69	90,09
Montant total à payer				85,40	4,69	90,09

TVA acquittée sur les débits.

Titre exécutoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 3342-8-1 et R 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas de contestation portant sur le bien fondé de cette facture, vous pouvez, dans les deux mois qui suivent sa réception, envoyer votre réclamation à Réseau31 (adresse au recto), ou saisir directement le tribunal de l'ordre judiciaire territorialement compétent. Avant de contester devant les tribunaux, vous pouvez tenter un règlement amiable du litige en saisissant le médiateur en ligne : https://www.mediation-eau.fr/FR/votresaisine/saisir_le_mediateur_de_leau.asp, ou par courrier : Médiation de l'eau BP 40463 75366 PARIS Cedex 08

MODALITES DE PAIEMENT**Paiement par Internet** : adresse de paiement en ligne <https://www.payfip.gouv.fr>Identifiant collectivité : **004497**Référence de votre facture : **2015-EA-00-36250**

Paiement par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de paiement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement par TIP : Dater et signez le TIP, sans en modifier le montant.

Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé.

Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement en espèces, dans la limite de 300€, ou en carte bancaire, sans limite de paiement : muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire.

Liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Paiement par virement bancaire :

Sur le compte de la Banque de France de la Paierie Départementale en précisant les références de votre facture : 2015-EA-00-36250

IBAN : FR753000100833C31400/0000/086

BIC associé : BDFEFRPPCCT

Pour tout problème de paiement, contactez la **PAIERIE DEPARTEMENTALE, 15 PLACE OCCITANE 31039 TOULOUSE CEDEX 9** Tel : **05.34.26.52.00**

Mail : **t031090@dgfip.finances.gouv.fr**

NE PAS ENVOYER DE CHEQUE AU RESEAU 31 / SMEA 31.

[illegible]

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2022



ID : 031-200023596-20230613-227-DE

Facture réelle n° 2016-EA-00-3580 du 15/03/2016

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
31900	90035778	3	01/07/2015	R	2559		2584	25
Consommation totale relevée								25

Consommation facturée (m3) 25

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
PRIME FIXE EAU	01/01/2015	1 x 365 j	365 jours	59,00000	59,00	3,25 (5.5%) 62,25
CONSUMMATION EAU	01/01/2014	9 m3	0,82000	7,38	0,41 (5.5%)	7,79
CONSUMMATION EAU	01/01/2015	16 m3	0,74000	11,84	0,65 (5.5%)	12,49
Organismes publics						
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2016	25 m3	0,31500	7,88	0,43 (5.5%)	8,31
REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	01/01/2015	25 m3	0,04000	1,00	0,06 (5.5%)	1,06
Total de votre facture				87,10	4,80	91,90
Montant total à payer				87,10	4,80	91,90

TVA acquittée sur les débits.

Titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 3342-8-1 et R 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas de contestation portant sur le bien fondé de cette facture, vous pouvez, dans les deux mois qui suivent sa réception, envoyer votre réclamation à Réseau31 (adresse au recto), ou saisir directement le tribunal de l'ordre judiciaire territorialement compétent. Avant de contester devant les tribunaux, vous pouvez tenter un règlement amiable du litige en saisissant le médiateur en ligne : https://www.mediation-eau.fr/FR/votresaisine/saisir_le_mediateur_de_leau.asp, ou par courrier : Médiation de l'eau BP 40463 75366 PARIS Cedex 08

MODALITES DE PAIEMENT**Paiement par Internet** : adresse de paiement en ligne <https://www.payfip.gouv.fr>

Identifiant collectivité : 004497

Référence de votre facture : 2016-EA-00-3580

Paiement par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de paiement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement par TIP : Datez et signez le TIP, sans en modifier le montant.

Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé.

Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement en espèces, dans la limite de 300€, ou en carte bancaire, sans limite de paiement : muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire.

Liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Paiement par virement bancaire :

Sur le compte de la Banque de France de la Paierie Départementale en précisant les références de votre facture : 2016-EA-00-3580

IBAN : FR753000100833C3/1400/0000/086

BIC associé : BDFEFRPPCCT

Pour tout problème de paiement, contactez la PAIERIE DEPARTEMENTALE, 15 PLACE OCCITANE 31039 TOULOUSE CEDEX 9 Tel : 05.34.26.52.00

Mail : t031090@dgfip.finances.gouv.fr

NE PAS ENVOYER DE CHEQUE AU RESEAU 31 / SMEA 31.

[illegible]



Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
31900	90035778	3	20/06/2016	R	2584		2615	31
Consommation totale relevée								31

Consommation facturée (m3) **31**

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
PRIME FIXE EAU	01/01/2016	1 x 365 j	365 jours	66,00000	66,00	3,63 (5.5%) 69,63
CONSUMMATION EAU	01/01/2015	16 m3	0,74000	11,84	0,65 (5.5%)	12,49
CONSUMMATION EAU	01/01/2016	15 m3	0,85000	12,75	0,70 (5.5%)	13,45
Organismes publics						
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2016	31 m3	0,31500	9,77	0,54 (5.5%)	10,31
REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	01/05/2015	31 m3	0,04100	1,27	0,07 (5.5%)	1,34
Total de votre facture				101,63	5,59	107,22
Montant total à payer				101,63	5,59	107,22

TVA acquittée sur les débits.

Titre exécutoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 3342-8-1 et R 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas de contestation portant sur le bien fondé de cette facture, vous pouvez, dans les deux mois qui suivent sa réception, envoyer votre réclamation à Réseau31 (adresse au recto), ou saisir directement le tribunal de l'ordre judiciaire territorialement compétent. Avant de contester devant les tribunaux, vous pouvez tenter un règlement amiable du litige en saisissant le médiateur en ligne : https://www.mediation-eau.fr/FR/votresaisine/saisir_le_mediateur_de_leau.asp, ou par courrier : Médiation de l'eau BP 40463 75366 PARIS Cedex 08

MODALITES DE PAIEMENT

Paiement par Internet : adresse de paiement en ligne <https://www.payfip.gouv.fr>

Identifiant collectivité : **004497**

Référence de votre facture : **2016-EA-00-28509**

Paiement par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de paiement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement par TIP : Dater et signez le TIP, sans en modifier le montant.

Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé.

Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement en espèces, dans la limite de 300€, ou en carte bancaire, sans limite de paiement : muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire.

Liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Paiement par virement bancaire :

Sur le compte de la Banque de France de la Paierie Départementale en précisant les références de votre facture : 2016-EA-00-28509

IBAN : FR753000100833C3/1400/0000/086

BIC associé : BDFEFRPPCCT

Pour tout problème de paiement, contactez la **PAIERIE DEPARTEMENTALE, 15 PLACE OCCITANE 31039 TOULOUSE CEDEX 9** Tél : **05.34.26.52.00**

Mail : **t031090@dgfip.finances.gouv.fr**

NE PAS ENVOYER DE CHEQUE AU RESEAU 31 / SMEA 31.

[illegible]

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2022

ID : 031-200023596-20230613-227-DE



Facture réelle n° 2017-EA-00-28620 du 23/10/2017

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
31900	90035778	3	11/07/2017	R	2615		2687	72
Consommation totale relevée								72

Consommation facturée (m3) 72

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
PRIME FIXE EAU	01/01/2017	1 x 365 j	365 jours	67,98000	67,98	3,74 (5.5%) 71,72
CONSUMMATION EAU	01/01/2016	36 m3	0,85000	30,60	1,68 (5.5%)	32,28
CONSUMMATION EAU	01/01/2017	36 m3	0,88000	31,68	1,74 (5.5%)	33,42
Organismes publics						
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2017	72 m3	0,32000	23,04	1,27 (5.5%)	24,31
REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	01/01/2017	72 m3	0,04300	3,10	0,17 (5.5%)	3,27
Total de votre facture				156,40	8,60	165,00
Montant total à payer				156,40	8,60	165,00

TVA acquittée sur les débits.

Titre exécutoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 3342-8-1 et R 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas de contestation portant sur le bien fondé de cette facture, vous pouvez, dans les deux mois qui suivent sa réception, envoyer votre réclamation à Réseau31 (adresse au recto), ou saisir directement le tribunal de l'ordre judiciaire territorialement compétent. Avant de contester devant les tribunaux, vous pouvez tenter un règlement amiable du litige en saisissant le médiateur en ligne : https://www.mediation-eau.fr/FR/votresaisine/saisir_le_mediateur_de_leau.asp, ou par courrier : Médiation de l'eau BP 40463 75366 PARIS Cedex 08

MODALITES DE PAIEMENT**Paiement par Internet** : adresse de paiement en ligne <https://www.payfip.gouv.fr>

Identifiant collectivité : 004497

Référence de votre facture : 2017-EA-00-28620

Paiement par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de paiement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement par TIP : Dated et signez le TIP, sans en modifier le montant.

Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé.

Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement en espèces, dans la limite de 300€, ou en carte bancaire, sans limite de paiement : muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire.Liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite**Paiement par virement bancaire** :

Sur le compte de la Banque de France de la Paierie Départementale en précisant les références de votre facture : 2017-EA-00-28620

IBAN : FR753000100833C31400/0000/086

BIC associé : BDFEFRPPCT

Pour tout problème de paiement, contactez la PAIERIE DEPARTEMENTALE, 15 PLACE OCCITANE 31039 TOULOUSE CEDEX 9 Tel : 05.34.26.52.00

Mail : t031090@dgfip.finances.gouv.fr**NE PAS ENVOYER DE CHEQUE AU RESEAU 31 / SMEA 31.**

[illegible]

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2022

Berger
Levrault

ID : 031-200023596-20230613-227-DE

Facture réelle n° 2019-EA-00-27287 du 02/07/2019

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le		Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
31900	90035778	3	09/07/2018	R	2687			2701	14
Consommation totale relevée									14

Consommation facturée (m3) 14

Détail de votre facture	Prix au		Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
PRIME FIXE EAU	01/01/2018	1 x 365 j	365 jours	69,48000	69,48	3,82 (5.5%)	73,30
CONSUMMATION EAU	01/01/2017		7 m3	0,88000	6,16	0,34 (5.5%)	6,50
CONSUMMATION EAU	01/01/2018		7 m3	0,91000	6,37	0,35 (5.5%)	6,72
Organismes publics							
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2019		14 m3	0,33000	4,62	0,25 (5.5%)	4,87
REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	01/01/2019		14 m3	0,04400	0,62	0,03 (5.5%)	0,65
Total de votre facture					87,25	4,79	92,04
Montant total à payer					87,25	4,79	92,04

TVA acquittée sur les débits.

Titre exécutoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 3342-8-1 et R 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas de contestation portant sur le bien fondé de cette facture, vous pouvez, dans les deux mois qui suivent sa réception, envoyer votre réclamation à Réseau31 (adresse au recto), ou saisir directement le tribunal de l'ordre judiciaire territorialement compétent. Avant de contester devant les tribunaux, vous pouvez tenter un règlement amiable du litige en saisissant le médiateur en ligne : https://www.mediation-eau.fr/FR/votresaisine/saisir_le_mediateur_de_leau.asp, ou par courrier : Médiation de l'eau BP 40463 75366 PARIS Cedex 08

MODALITES DE PAIEMENT**Paiement par Internet** : adresse de paiement en ligne <https://www.payfip.gouv.fr>

Identifiant collectivité : 004497

Référence de votre facture : 2019-EA-00-27287

Paiement par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de paiement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement par TIP : Dater et signez le TIP, sans en modifier le montant.

Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé.

Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement en espèces, dans la limite de 300€, ou en carte bancaire, sans limite de paiement : muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire.Liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite**Paiement par virement bancaire** :

Sur le compte de la Banque de France de la Paierie Départementale en précisant les références de votre facture : 2019-EA-00-27287

IBAN : FR75/3000/1008/33C3/1400/0000/086

BIC associé : BDFEFRPPCCT

Pour tout problème de paiement, contactez la PAIERIE DEPARTEMENTALE, 15 PLACE OCCITANE 31039 TOULOUSE CEDEX 9 Tel : 05.34.26.52.00

Mail : t031090@dgfip.finances.gouv.fr**NE PAS ENVOYER DE CHEQUE AU RESEAU 31 / SMEA 31.**

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2022

ID : 031-200023596-20230613-227-DE



Facture réelle n° 2020-EA-00-5651 du 09/03/2020

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
31900	90035778	3	05/07/2019	R	2701		2719	18
Consommation totale relevée								18

Consommation facturée (m3) 18

Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau						
CONSUMMATION EAU	01/01/2018	9 m3	0,91000	8,19	0,45 (5.5%)	8,64
CONSUMMATION EAU	01/01/2019	9 m3	0,94000	8,46	0,47 (5.5%)	8,93
Organismes publics						
REDEVANCE POLLUTION	01/01/2020	18 m3	0,33000	5,94	0,33 (5.5%)	6,27
REDEVANCE PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU	01/01/2020	18 m3	0,04400	0,79	0,04 (5.5%)	0,83
Total de votre facture				23,38	1,29	24,67
Montant total à payer				23,38	1,29	24,67

TVA acquittée sur les débits.

Titre exécutoire en application de l'article L 252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 3342-8-1 et R 4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas de contestation portant sur le bien fondé de cette facture, vous pouvez, dans les deux mois qui suivent sa réception, envoyer votre réclamation à Réseau31 (adresse au recto), ou saisir directement le tribunal de l'ordre judiciaire territorialement compétent. Avant de contester devant les tribunaux, vous pouvez tenter un règlement amiable du litige en saisissant le médiateur en ligne : https://www.mediation-eau.fr/FR/votresaisine/saisir_le_mediateur_de_leau.asp, ou par courrier : Médiation de l'eau BP 40463 75366 PARIS Cedex 08

MODALITES DE PAIEMENT**Paiement par Internet** : adresse de paiement en ligne <https://www.payfip.gouv.fr>Identifiant collectivité : **004497**Référence de votre facture : **2020-EA-00-5651**

Paiement par chèque : Si vous souhaitez utiliser ce mode de paiement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC et joindre obligatoirement le volet TIP sans le signer, l'agrafer ou le coller. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement par TIP : Dated et signez le TIP, sans en modifier le montant.

Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP, ou si vos coordonnées bancaires ont changé.

Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe jointe.

N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

Paiement en espèces, dans la limite de 300€, ou en carte bancaire, sans limite de paiement : muni du présent avis, auprès d'un buraliste partenaire.

Liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Paiement par virement bancaire :

Sur le compte de la Banque de France de la Paierie Départementale en précisant les références de votre facture : 2020-EA-00-5651

IBAN : FR75/3000/1008/33C3/1400/0000/086

BIC associé : BDFEFRPPCCT

Pour tout problème de paiement, contactez la **PAIERIE DEPARTEMENTALE, 15 PLACE OCCITANE 31039 TOULOUSE CEDEX 9** Tel : **05.34.26.52.00**

Mail : **t031090@dgfip.finances.gouv.fr**

NE PAS ENVOYER DE CHEQUE AU RESEAU 31 / SMEA 31.